

# La Feuille de Couz

Pages d'informations de la Municipalité de St. Thibaud de Couz

## Sommaire :

**Page 1 :** Mot du Maire

Déclaration des ruches

Secrétariat et permanences

**Page 2 :** Terrain de sport

**Page 3 :** Commission animation

Kiosque St Thibaud

**Page 4 :** infos associations

**Page 5 :** Association

Une Gazelle au Conseil !

**Page 6 :** Agenda

## Secrétariat de mairie :

Horaires d'ouvertures :

→ Lundi et mercredi : 9h30 – 11h30

→ Mardi : 13h30-18h00

→ Vendredi : 13h30-18h30

## Permanences du Maire et des

### Adjoints :

Les vendredis de 18h30 à 19h30.

**Téléphone mairie :** 04 79 65 71 01

**Email :** [mairie.sthibaud@orange.fr](mailto:mairie.sthibaud@orange.fr)

## Assistante sociale

Ancien canton des Echelles

04 79 44 53 25

## Déchetterie Entre deux Guiers

Zone industrielle (Multibase)

Horaires d'ouverture :

Mardi : 8h – 12h

Mercredi : 8h – 12h

Jeudi : 10h – 13h / 14h – 18h

Vendredi : 14h – 18h

Samedi : 8h – 12h / 13h – 17h

Infos sur la déchetterie sur le site de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse :

« Coeurdechartreuse.fr »

## Le mot du Maire :

Les travaux de réfection et mise aux normes de l'église vont commencer en ce début de mois d'octobre. L'entreprise de maçonnerie interviendra en premier. Tout d'abord sur le perron d'entrée qui sera entièrement refait avec une rampe « handicapée ». Divers travaux de maçonnerie suivront : toiture de la chaufferie, jointement des pierres...Ce sera ensuite au tour des charpentiers pour la remise en état de la charpente, remplacement des bois « pourris » y compris certains gros bois de support de la couverture. L'escalier en pierre, d'accès au clocher en très mauvais état sera démolé par les services techniques et remplacé par un simple palier devant la porte accessible par une échelle mobile. Ces travaux entraîneront quelques désagréments mais ne devraient durer que 4 mois.

N'oubliez pas de consulter l'agenda des manifestations prévues dans la commune, une feuille indépendante à afficher chez vous.

Bien cordialement

Denis Blanquet

## Jours de chasse « gros gibier » (tir à balle) sur la commune :

- |                                      |  |                 |
|--------------------------------------|--|-----------------|
| - Les mercredis.                     |  | - Les Samedis   |
| - Les jeudis (uniquement coté Epine) |  | - Les Dimanches |

## Déclaration annuelle de Ruches :

**Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre**

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles .
  - La connaissance de l'évolution du cheptel apicole.
  - la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.
- Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)
- Téléphone : 01 49 55 82 22

# Le terrain de sport

## Pourquoi ça n'avance pas !!!

La commune ayant fortement grandi ces dernières années et l'effectif de l'école augmentant la municipalité envisage, dès 2014, la construction d'un plateau sportif pouvant servir à la fois aux jeunes du village et à l'école pour le sport et pour séparer les grands des petits en récréation.

Ces conditions imposent que ce plateau sportif, sous forme d'un « city-stade » espace clôturé, soit construit immédiatement à coté de l'école et si possible au même niveau que la cour. Cela nécessite l'acquisition partielle de deux bandes de terrain situées le long de la cour de l'école et des parkings. Ces deux parcelles ne sont pas et n'ont jamais été constructibles.

Dans un premier temps nous avons demandé à l'EPFL (Etablissement foncier public) de se charger de leur acquisition pour notre compte. Très rapidement l'EPFL renonce à négocier au vu des exigences d'une des propriétaires.

Prévoyant des difficultés pour l'acquisition d'une des parcelles nous sollicitons la Préfecture de Savoie pour déclarer le projet d'utilité publique : DUP.

- Le 10 novembre 2015 : France –Domaine donne son estimation sur le prix au m<sup>2</sup> du terrain : 1,50€
- 2016 : constitution du dossier de DUP et dépôt en Préfecture
- Le 8 novembre 2016 est signé l'arrêté Préfectoral d'ouverture d'une enquête Publique, qui se déroulera du 16 décembre 2016 au 6 janvier 2017.
- Le 2 mars 2017 : l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est publié
- Le 30 mars 2017 : l'Arrêté de cessibilité est adressé au juge d'expropriation
- Le 14 avril 2017 : Le 1<sup>er</sup> terrain, le plus proche de l'école nous est vendu à un prix raisonnable (2.04€/m<sup>2</sup>). La propriétaire ayant compris que notre projet est destiné aux jeunes. De fait cette parcelle n'est plus incluse dans la DUP.
- Le 6 juin 2017 : Ordonnance d'expropriation du deuxième terrain.
- Le 18 août 2017 : la propriétaire du 2<sup>ème</sup> terrain attaque la DUP au Tribunal administratif de Grenoble
- Le 4 mai 2018 : Cette même personne demande au juge d'Expropriation (juge qui doit fixer le prix du terrain) un sursis à statuer, sous prétexte qu'il existerait une solution amiable : **le terrain nécessaire au projet étant cédé à la commune en échange de lui créer 800 m<sup>2</sup> constructibles dans la partie des terrains la plus proche du lotissement (partie haute). Sauf que ces 800 m<sup>2</sup> sont répartis sur les deux parcelles, dont celle qui a été acquise par la commune pour le plateau sportif et qui de fait ne lui appartient pas.**
- Le 19 juin 2018 : le juge d'expropriation ne prend pas parti et décide de sursoir à statuer en attente du jugement du Tribunal Administratif.

Voyant que cela aller durer encore longtemps, nous demandons au maître d'œuvre d'étudier un autre positionnement du city-stade en empiétant légèrement sur la cour de l'école et sur le parking. Pour rester au niveau de l'école ce positionnement impose des remblaiements importants, entraînant la construction de murs de soutènement de 4m de haut. Les entreprises sont consultées mais très vite le coût de ces ouvrages c'est révélé prohibitif, approchant les 400 000€, incompatible avec le budget communal et double du projet initial. Cette solution est abandonnée. On reste dans l'ancien positionnement et donc dans la continuité de la procédure DUP.

- Le 25 juin 2019 : Enfin après une longue instruction où même les signatures des services Préfectoraux sont mises en doute : Audience au Tribunal Administratif de Grenoble. L'avocat de la propriétaire expropriée plaide un vice de procédure : le document d'arpentage ayant été fait après l'Arrêté de Cessibilité alors que chronologiquement cela aurait du être l'inverse.

- Le 9 juillet 2019 : le TA rend son verdict : la Déclaration d'utilité publique est confirmée mais l'arrêté de cessibilité est annulé. Les conséquences de ce jugement font que la procédure est bloquée et que l'on ne peut plus avancer dans l'attente d'une intervention de la Préfecture.

Mais d'autres ne perdent pas de temps pour encore retarder le projet.

- le 16 août 2019, la propriétaire de ce terrain, dans une requête contre la commune, demande au Tribunal de Grande Instance de Chambéry d'annuler l'ordonnance d'expropriation. Par la même occasion elle demande des

indemnités exorbitantes, à la commune, basées sur une estimation du terrain totalement délirante : je cite « Madame..... estimait la valeur de son terrain à 72 057.60 € » c'est tout simplement 35 fois la valeur estimée par les Domaines. Pour rappel le terrain nécessaire au projet est un terrain non constructible d'une surface de 1390m<sup>2</sup>. En plus la propriétaire demande que la commune soit condamnée à lui verser différentes indemnités pour un total de 24 326€ (détail des sommes disponible en mairie sur simple demande). Alors que nous n'avons pas touché le moindre brin d'herbe de son terrain, et que l'exploitant habituel a continué à récolter le foin.

Cette nouvelle attaque, nous oblige à prendre un avocat pour assurer notre défense, encore des frais inutiles.

Dans cette longue litanie, je vous passe les demandes incessantes de rendez-vous, de documents, de photocopies....et les pertes de temps que cela engendre !

**Pour la commune il n'est pas possible d'acheter un terrain non constructible à 35 fois l'estimation des Domaines (déjà généreuse pour du terrain agricole). Il n'est pas non plus honnête de favoriser de façon disproportionnée une propriétaire par rapport à une autre. De fait le projet est bloqué en attente d'une décision de la Préfecture pour la suite à donner à la DUP.**

**Pendant ce temps, victimes de cette obstination à surévaluer excessivement la valeur du terrain, les jeunes n'ont toujours pas de terrains de sport et les écoliers se partagent la cour avec le risque pour les grands de blesser les plus petits.**

**Mensonge par omission sur le parking :** la fille de la propriétaire interpelle des jeunes sur le parking en leur disant qu'elle nous cède gratuitement le terrain et que c'est la commune qui ne veut pas faire le terrain de sport. Elle oublie tout simplement de dire qu'elle nous cède le terrain **à condition** qu'on lui rende constructible une parcelle de 800 m<sup>2</sup> dans la partie haute du terrain (voir plus haut). Cela est impossible car une partie de cette éventuelle parcelle ne lui appartient pas, elle a été acquise par la mairie pour le terrain de sport, pas pour être transformé en terrain constructible à son profit. Une telle session **reviendrait à spolier l'ancienne propriétaire** : pourquoi en échange de terrain agricole, donner un terrain constructible à une des propriétaires et pourquoi pas à l'autre ? Le problème du plateau sportif serait résolu, il n'y aurait plus de place pour le faire !

### Commission animation : Journée citoyenne



52 personnes ont répondu présent à l'appel de la Commission Animation pour nettoyer les abords des routes et lieux publics de la commune. Divisés en huit groupes, vêtus de gilets réfléchissants et de gants ils ont collecté les déchets jetés dans la nature : papiers, emballage mais aussi pneus, pièces métalliques, bouteilles....Environ 3m<sup>3</sup> transportés et triés à la déchèterie par les services techniques. Un goûter offert par la municipalité a clôturé cet après-midi citoyenne.

Rappel de la Commission :

**Braderie de l'enfance le 24 novembre**

### "Le Kiosque " de Saint Thibaud

**La bibliothèque municipale vous accueille 3 fois par semaine**

**Au rez-de-chaussée de la mairie :**

- le mardi : De 16H30 à 18H00
- le mercredi : De 14H00 à 17H00
- le vendredi : De 18H00 à 19H15 (de mars à octobre)  
De 17H30 à 19H15 (de novembre à février)

Le nouveau logiciel informatique est maintenant en place et les adhérents pourront avoir accès au catalogue en ligne :

- Présentation de tous les livres, revues, albums, documentaires.
- Recherche possible par auteur, par titre, par genre, disponibilité, réservation....)
- Tout le monde, petits et grands, pourra trouver un livre, une BD, une revue, qui l'intéresse et découvrir les nouveautés de cet automne.
- Egalement à votre disposition: **2 ordinateurs connectés à internet en accès libre.**

Toute l'équipe de la bibliothèque est très motivée et disponible mais espère une plus grande fréquentation de la part des habitants. Elle reste à l'écoute de vos attentes.

**N'hésitez pas à découvrir ou redécouvrir ce bel espace!**

### Association des Parents d'Elèves :

L'APE est une association constituée de parents d'élèves du Bébois, tous bénévoles. Nous organisons des événements tout au long de l'année scolaire pour financer les projets des instituteurs.

Nous tenons à remercier tout le personnel communal qui nous soutient réellement et tous les habitants qui donnent une vraie vie à chaque événement.

Grâce aux actions de l'année dernière les instituteurs pourront encore proposer de nouvelles activités à nos enfants cette année.

Nous serons ravis de vous voir au « marché de Noël » qui aura lieu le 8 décembre de 10h à 17h à la salle des fêtes. Des idées cadeaux à donner au père Noël, pour tous : bébés, enfants, ados, femmes et hommes.

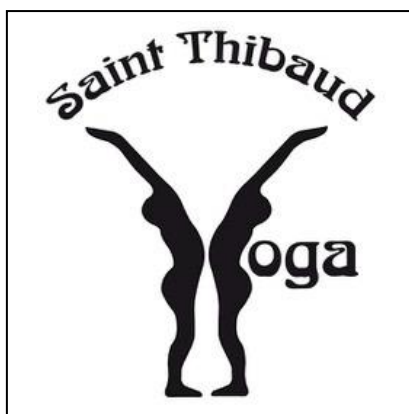
Merci pour eux.

La présidente de l'APE

### 1 an de Culture et Traditions de Savoie :

Dans quelques jours, Culture et Traditions de Savoie fêtera son 1<sup>er</sup> anniversaire. Cette première année a vu comme activités : une Fête de lancement le 10 novembre 2018 avec la participation très appréciée d'Arts et Traditions populaires de Savoie ; suivie de la Fête de l'Epiphanie, le 12 Janvier 2019, avec Dame Geva, qui a fait rêver les enfants avec des récits de contes et légendes de Savoie ainsi qu'avec l'origine de la galette des rois. Elle a également fait participer les enfants présents à la confection de couronne et rois mages. Puis, nous avons conclu l'après midi par une dégustation de galettes maisons. L'année s'est poursuivie le 11 mai, bravant les pluies et orages, avec une journée de reconnaissance des plantes qui soignent et qui nourrissent et s'est terminée avec un succès inespéré avec la Fête historique au Château de Bissy pour promouvoir le patrimoine bâti et historique de Savoie, relayé par les médias : radio, et presse. Cette année, nous avons l'ambition de restaurer le four à pain des Gros Louis d'en haut avec l'aide de l'IUT de Génie Civil de Chambéry et la bonne volonté de tous les couzans. Nous avons besoin d'un charpentier et de bras. Prenez contact avec nous au 06 31 69 14 39. Nous espérons pouvoir inaugurer le four à pain si tout va bien fin juin 2020 (date à préciser selon l'évolution des travaux).

Merci à tous pour votre confiance ! Vive la Savoie ! Vive Saint Thibaud de Couz ! Culture et Traditions de Savoie 06 31 69 14 39



Venez « Dérouler votre tapis dans le but de ressentir et non d'accomplir »

*Rachel Brathen*

Besoin d'un temps pour soi ?  
De détente physique et mentale,  
De respiration consciente,  
De faire circuler l'énergie pour améliorer notre santé et état de conscience.

L'Association Saint THIBAUD YOGA propose cette année

3 cours adultes : mercredi 9 h 15 ( salle socioculturelle)  
Jeudi 17 h 30 et 19 h ( salle polyvalente)

Une nouveauté

Un cours YOGA enfants de 5 à 11 ans  
le mercredi à 10 h 45 ( salle socioculturelle )

Et une reprise des séances de Sophrologie  
un mercredi sur deux à 19 h 30 ( salle socioculturelle )

(Pour ces activités, apporter un tapis et une tenue confortable)

### St Thib' en fête

L'association St. Thib' en fête recherche des bénévoles pour ses futures manifestations.

Si cela vous intéresse de vous joindre à notre sympathique équipe, vous pouvez contacter :

Le Président, Raphaël au 06 16 83 86 53

Ou sur la page facebook « St Thib'en Fête »

A bientôt parmi nous !!!

Raphaël BARRECA

### ST THIBAUD RYTHME

Il reste encore quelques places de disponibles pour les cours adulte du lundi de 19H-20H : Pylates et de 20H-21H : Body tonik. Pour tous renseignements : st.thibaud.rythme@gmail.com



### Nouvelle entreprise sur la commune.

#### Barrier RAMONAGE

- Ramoneur diplômé du COSTIC
- Destructions nids : guêpes, frelons...
- Récupération essaims abeilles

Laurent BARRIER  
Saint Thibaud de Couz  
06 00 29 59 83

2019

novembre



LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
28	29	30	31	01	02	03
04	05	06	07	08	09	10
11 Les Anciens Combattants 10H30 au monument aux morts	12	13	14	15 St Thib'en Fête : Don du sang	16	17 Les Amis du Sourire : Chorale pour le Téléthon
18	19	20	21	22	23	24 Commission animation : Braderie de l'enfance
25	26	27	28	29 St Thib'en Fête : Téléthon	30 La Gaule des Coudans : Dégustation des Saumons	01

2019

décembre

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
25	26	27	28	29	30	01	
02	03	04	05	06	07	08 A.P.E : Marché de Noël	
09	10	11	12	13	14	15 Commission Animation : Thé Dansant et Jeux pour les Aînés	
16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	
30	31	Notes :					

2020

janvier

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
30	31	01	02	03	04	05
06	07	08	09	10 La Gaule des Coudans : Assemblée Générale	11	12
13	14	15	16	17 18H30 Vœux de la municipalité	18	19
20	21	22	23	24	25 St Hubert de Couz : Vente Diots/polente	26 St Hubert de Couz : Vente Diots/polente
27	28	29	30	31	01	02

## **Cognin Judo Club section St Thibaud**

Depuis la rentrée, le Cognin Judo Club a ouvert une section à St Thibaud, sur l'initiative d'un résident, également directeur technique de l'association et diplômé d'état de la discipline .

L'investissement financier de la municipalité a été réfléchi et voté par les élus en concertation avec le groupe scolaire pour un achat de "tapis puzzle" facilement transportables pour une mutualisation des utilisations, puisque les séances ont lieu après l'école dans la salle de motricité.

Les cours sont dans un premier temps réservés aux enfants à partir de 3 ans où ce sont désormais plus de 25 enfants qui foulent le tatami Coudan tous les mardis soirs.

Un cours ado-adultes sera à l'étude prochainement en fonction des effectifs et des demandes.



Renseignements :

06 61 48 90 05

[cogninjudo@yahoo.com](mailto:cogninjudo@yahoo.com)

Philippe ALLES

06 61 48 9005

## **Une Gazelle au conseil municipal !!!**

L'idée est née d'une envie de défi personnel de deux amies rencontrées sur les bancs de l'école : Bénédicte FRESCHI et Laetitia PERRUSSEL (Conseillère Municipale) constituant la team « Les savoizelles ».

### **Une aventure unique :**

Ce rallye Raid international hors-piste propose un parcours uniquement dans le désert du sud marocain. 100% féminin, cette trentième édition verra s'engager 200 équipages. Le but : faire le moins possible de kilomètres grâce à des choix de navigation stratégiques. Une aventure technique : Les étapes, 8 au total, se font en 4x4 sans GPS avec uniquement carte et boussole. Du 19 au 26 mars 2020, ce sont des journées de 10 à 13h de pilotage.

### **Une aventure solidaire :**

L'association « Cœur de gazelles » intervient dans de multiples domaines : Le médical, le développement durable et l'environnement, l'accès à l'eau, la réinsertion professionnelle, l'assistance à la vie quotidienne, l'aide à la scolarisation...

Chaque équipage peut collecter des dons (matériels ou financiers) et les remettre à l'association le jour du départ.

C'est aussi une aventure humaine : Des montagnes aux dunes, Bénédicte et Laetitia vont relever le défi. Elles ont souhaité vivre cette aventure ensemble afin de partager une expérience en duo et tester leur complicité de toujours dans un cadre et des conditions hors-pairs.

### **Une marraine locale :**

Tessa Worley, championne du monde de slalom géant, vainqueur de la coupe du monde de géant en 2017 soutien et suivra le projet « des femmes de défi »

### **Comment ça marche**

Les Savoizelles doivent trouver des sponsors (financiers et matériel) pour réaliser leur projet. Elles vont également mener des actions pour récolter de l'argent (tombola, loto, vente d'objets, ...). Chacun peut participer à la concrétisation de cette aventure !!

LOTO (salle des fêtes de Chignin) : 12 octobre 2019

Pour suivre l'avancée de leur projet et leurs péripéties, rendez-vous sur leur page Facebook : @lessavoizelles